



PAUL JEANNETEAU

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEILLER GÉNÉRAL

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

Communiqué de Presse

Sous-titrage pour les sourds et malentendants : Paul JEANNETEAU obtient une réponse de la Ministre.

Paul JEANNETEAU, Député de Maine-et-Loire, vient de recevoir la réponse de Christine ALBANEL, Ministre de la Culture et de la Communication, à la Question écrite qu'il lui a posée au début de l'été, au sujet de l'état du sous-titrage des programmes audiovisuels en France.

Paul JEANNETEAU s'inquiétait en effet des démarches tardives prises par les chaînes pour sous-titrer 100 % de leurs programmes comme le prévoit la Loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées de 2005.

Dans cette réponse, Ch. ALBANEL réaffirme que **France Télévisions, TF1, M6 et Canal+** doivent proposer la **totalité** de leurs programmes en sous-titrage **d'ici 2010**.

Les autres chaînes de la TNT, quant à elles, en raison de leur arrivée récente, bénéficient d'une montée en charge plus progressive, en fonction de leur audience. La Ministre rappelle toutefois que la loi les oblige à proposer au moins 40% de leurs programmes sous-titrés d'ici 2010.